

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Présents (13) : AVRANCHE Marion, BACQUET Valérie, BAGGIO Marine, BOUDON Gérard, GAZAIX Nicole, GIACHETTO Elisabeth, GIACHETTO Jean-Jacques, GOZAL Katy, LAGACHERIE Gérard, LAUER Mathieu, PAILLETTE Claudie, SABATIER Christine, SOLAN Richard.

Absents (2) : GILLET Jean-Luc, MUSE David

Nombre de Conseillers absents ayant donné pouvoir (2) : M. GILLET Jean-Luc a donné pouvoir à Mme GAZAIX Nicole ; M. MUSE David a donné pouvoir à Mme BAGGIO Marine

Secrétaire de séance : Christine SABATIER

Ouverture de la séance à 19h10.

Ouverture de séance et ajout à l'ordre du jour : Le Conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout d'une délibération pour permettre au maire d'ester en justice afin de défendre la commune contre deux recours contestant la validité du PLU approuvé le 4 novembre 2025.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2026

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux et est adopté.

1. Désignation des délégués aux élections sénatoriales 2026 Le Conseil municipal élit trois délégués titulaires et trois suppléants pour représenter la commune au collège électoral des sénatoriales du 27 septembre 2026. Sont désignés à l'unanimité :

Titulaires : M. Gérard Lagacherie, M. Gérard Boudon, Mme Elisabeth Giachetto.

Suppléants : M. Richard Solan, Mme Claudie Paillette, Mme Katy Gozal.

Lors de la séance du Conseil municipal, une suspension a été décidée à **19h48** par la maire pour permettre aux élus de se rendre à la mairie de Castanet-Tolosan afin de transmettre le résultat des désignations des délégués aux élections sénatoriales.

La séance a repris à 21h03.

2. Vote du budget supplémentaire 2026 Un budget supplémentaire de -43 549,76 € est adopté pour corriger une erreur de report de résultat de fonctionnement. Il équilibre les sections d'investissement et de fonctionnement, avec un virement inter-sections. Le maire est autorisé à signer les documents nécessaires et à transmettre la délibération aux autorités compétentes.

3. Acceptation d'un don de l'association Les Amis de Clermont Le Conseil accepte un don de 3 312,89 € (2 000 € par chèque et 1 312,89 € par virement) destiné à financer la rénovation du calvaire et du « jardin du curé », dans le cadre de la réhabilitation de la Salle des Fêtes.

4. Adhésion à la centrale d'achat UGAP pour l'électricité (2028-2030) Face à la compétitivité accrue de l'UGAP, le Conseil approuve l'adhésion à cette centrale d'achat pour la fourniture d'électricité, en remplacement du groupement actuel du Sicoval. La convention d'adhésion est validée, et le maire est habilité à la signer avant le 26 juin 2026.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

5. Augmentation des tarifs de la cantine scolaire À compter du 1er septembre 2026, les tarifs des repas sont révisés :
Maternelle : 4,40 € (+2 %) ; Élémentaire : 4,65 € (+5 %) ; Adulte : 6,44 € (+5 %). Cette hausse vise à aligner les tarifs sur le coût de revient réel.

6. Tarification sociale de la cantine scolaire Le Conseil actualise les tranches de quotient familial (QF) pour les réductions, conformément aux préconisations de la CAF :

50 % de réduction pour un QF \leq 399.

40 % pour un QF entre 400 et 799.

30 % pour un QF entre 800 et 1 199.

20 % pour un QF entre 1 200 et 1 599.

Aucune réduction pour un QF \geq 1 600.

La commune prend en charge la différence entre le tarif appliqué et celui du Sicoval.

7. Protection sociale complémentaire des agents Le Conseil prend acte du débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire pour les agents territoriaux, dans le cadre de la réforme en cours.

8. Recrutement d'un vacataire pour la mairie Un vacataire est recruté de juin à décembre 2026 pour assurer les missions du secrétaire général de mairie (formation des agents, gestion administrative, etc.), avec une rémunération brute de 22 €/heure.

9. Création de postes administratifs Deux postes d'adjoint administratif à temps non complet sont créés :

- 7 heures hebdomadaires (pour renforcer les services administratifs).
- 14 heures hebdomadaires (mêmes objectifs).

Les postes pourront être pourvus par des fonctionnaires ou des contractuels, avec des crédits budgétaires correspondants.

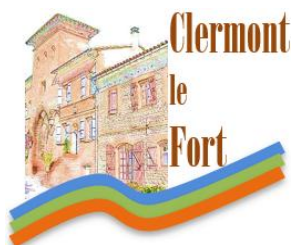
10. Travaux de chauffage dans un bâtiment communal Le Conseil autorise le remplacement du système de chauffage pour un montant de 11 771,91 € HT (12 419,37 € TTC), confié à l'entreprise Amardeilh. La dépense est inscrite au budget 2026, et le maire est chargé de solliciter les subventions éligibles.

11. Autorisation à ester en justice pour le PLU Le maire est autorisé à représenter la commune devant le Tribunal administratif pour défendre la délibération du 4 novembre 2025 approuvant le PLU, face à deux recours (entreprise Boyé Technologie et Mme Bernadette Dhers). Un avocat sera désigné pour assurer la défense.

12. Questions diverses

Madame la Maire annonce la finalisation de la vente du bâtiment situé au 8 Le Fort, signé le 29 mai 2026. L'acquéreur, Monsieur Vincent Roux, ancien locataire des lieux, a acquis le bien pour 140 000 €.

Un point spécifique a été soulevé concernant le Monument aux Morts, installé dans une fenêtre du bâtiment dans les années 1990. Le Conseil municipal devra examiner des solutions pour



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

le déplacer, afin de restituer à cette ouverture sa fonction initiale. Plusieurs pistes seront étudiées à cet effet.

Monsieur Gérard BOUDON signale l'impossibilité d'accéder au site de l'*Association des Amis de Clermont*. Il a souligné l'importance de préserver les données et l'historique du site, proposant que la mairie en assure soit l'hébergement, soit la récupération des contenus pour les intégrer au site municipal. Il va établir un contact avec la présidente de l'association, Geneviève Durand-Sendrail, pour étudier une des solutions.

Madame Katy GOZAL précise que, comme chaque année, dès que la température dépasse les 25°, notre commune devient un lieu très prisé par celles et ceux qui recherchent un peu de fraîcheur sur les rives de l'Ariège. Cette affluence entraîne malheureusement diverses incivilités, notamment des stationnements dangereux qui empêchent les riverains de circuler en toute sécurité ainsi que les secours d'accéder au sites.

De nombreuses actions ont déjà été menées et d'autres sont en cours. Cependant, ce sujet nous concerne tous.

Pour y remédier, une réunion publique est proposée à la mairie afin de recueillir les préoccupations et suggestions des habitants. La date de cette concertation sera communiquée rapidement via l'application *PanneauPocket*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heure 30.

Le Maire, Elisabeth Giachetto	Le Secrétaire de Séance : Christine Sabatier